

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 15 avril 2024

### **UNE CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE COVID-19 POUR LES PLUS FRAGILES ORGANISÉE À PARTIR DU 15 AVRIL**

**Une campagne de vaccination est organisée jusqu'au 16 juin 2024 pour les personnes particulièrement fragiles afin de maintenir un niveau de protection suffisant contre les formes graves de Covid-19.**

Le virus du Covid-19 est toujours présent et il faut rester vigilant face à sa circulation qui se caractérise par des vagues successives et d'intensité variable.

En Normandie, 346 160 vaccinations contre le Covid-19 ont été réalisées entre le 2 octobre 2023, date de lancement de la campagne de vaccination automnale contre la grippe et le Covid-19, et le 29 février 2024.

Conformément à la stratégie vaccinale visant à protéger les populations les plus fragiles contre le Covid-19, les personnes les plus à risque de complications et dont la protection immunitaire diminue rapidement dans le temps peuvent bénéficier d'une vaccination supplémentaire contre le Covid-19 au printemps 2024.

Pour cela, **une nouvelle campagne de vaccination est organisée du 15 avril au 16 juin 2024** à destination des personnes particulièrement fragiles, avec pour objectif de maintenir un niveau de protection vaccinale suffisant afin de réduire la survenue de formes graves de Covid-19 et le risque d'hospitalisation et de décès.

Les personnes concernées par cette campagne sont :

- les personnes âgées de 80 ans et plus,
- les personnes immunodéprimées,
- les résidents des EHPAD et USLD, quel que soit leur âge,
- les personnes à très haut risque de forme grave selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision partagée avec l'équipe soignante.

Ces personnes pourront recevoir une dose de vaccin Covid-19 à partir de trois mois après leur dernière injection ou infection au SARS-CoV-2.

Les personnes n'entrant pas dans les catégories ciblées ci-dessus ne font pas l'objet d'une recommandation spécifique. Néanmoins, si une personne n'est pas dans la cible et souhaite recevoir un vaccin, elle pourra en bénéficier gratuitement.

Les possibilités de vaccination sont nombreuses, notamment auprès des professionnels de ville (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, chirurgiens-dentistes). Les coordonnées des professionnels de santé sont disponibles sur le site [sante.fr](https://sante.fr)